



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Conseil de l'Europe

Question écrite n° 130456

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la Cour européenne des droits de l'Homme. Les différences entre les jurisprudences françaises et celle de la CEDH deviennent de plus en plus problématiques. Le rôle de la CEDH est désormais de plus en plus vaste et pénétrant sur des sujets qui sont souvent du ressort des tribunaux nationaux, et posent problème en matière d'immigration, du droit de la famille ou de la place du religieux à l'école. La CEDH va au-delà de la marge d'appréciation qui doit être laissée à chaque État. Une conférence doit se tenir à Brighton en avril 2013 sur le rôle de la CEDH et il souhaiterait connaître la position de la France.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130456

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2154

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)